

COMPTE RENDU
de la réunion du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Léon
Séance du 31 mars 2009
(Article L. 7 et R. 121-9 du Code des Communes)

L'an deux mille neuf, le 31 mars à 21 h, le conseil municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Mr LANDET Jean-Claude, Maire de la commune.

Date de la convocation : 24/03/2009.

Nombre de membres en exercice : 15

Membres du Conseil Municipal présents à la séance :

LANDET Jean-Claude, BOULANGER Jocelyne, CASES Françoise, CAZAUX Gilbert, COLLAO Hélène, COMBELLES Sylvie, DERS Jean Jacques, DUBAC Gérard, ESCACH Magali, GERS Henri, GONCALVES Michel, MAZAS Christian, PEZ Andrée, POUNT-BISET Pierre, SIMON Béatrice,

Membres du C.C.A.S. présents à la séance :

AIT GHERBI Jacques, CECCONATO Daniel, MARTY Josiane, SANZ Arsène

Secrétaire de séance : Mr Henri GERS

Monsieur le Maire ouvre la séance et met à l'approbation de l'assemblée le compte rendu de la séance du 20/03/2009

✓ Monsieur MAZAS demande que soit modifiée la délibération relative au groupe scolaire dans les termes suivants : prêt de refinancement des travaux du groupe scolaire,

✓ la date de la convocation est erronée : 16/03/2009

Le CR du 20/03/09 est approuvé à l'unanimité.

l'Approbation du compte administratif 2008 :

Compte administratif communal :

Excédent de clôture = 268 812.40 €

Section de fonctionnement : 667 309.22 € - 632 240.27 € = 35 068.95 €

Section d'investissement : 507 824.26 € - 274 080.81 € = 233 743.45 €

Contre : GONCALVES Michel, CASES Françoise, MAZAS Christian, DUBAC Gérard.

Le compte administratif communal est approuvé par 10 voix pour.

Compte administratif assainissement :

Excédent de clôture = 136 377,83 €

Section de fonctionnement : 76 090,37 € - 21 398,14 € = 54 692,23 €

Section d'investissement : 167 867,51 € - 86 181,91 € = 81 685,60 €

Contre : CASES Françoise,

Abstentions : GONCALVES Michel, DUBAC Gérard.

Le compte administratif assainissement est approuvé par 11 voix pour.

Compte administratif CCAS :

Excédent de clôture = 11 029,79 €

Section de fonctionnement : 6 938,23 € - 6 908,44 € = 29,79 €

Section d'investissement : 22 000,00 € - 11 000,00 € = 11 000,00 €

Le compte administratif du CCAS est approuvé à l'unanimité.

2/ Approbation du compte de gestion 2008 du Trésorier de Nailloux :

Le compte de gestion communal 2008, le compte de gestion assainissement 2008 et le compte de gestion du CCAS 2008, dressés par Monsieur le Trésorier de Nailloux, dégageant les mêmes résultats que les comptes administratifs, doivent être approuvés par le Conseil Municipal.

✓ compte de gestion du CCAS / clôture = 611,13 €

Abstentions : GONCALVES Michel, CASES Françoise, DUBAC François

Le compte de gestion 2008 du CCAS, dressé par le Trésorier de Nailloux, est approuvé par 12 voix pour.

✓ compte de gestion assainissement / clôture : 68 862,6 €

Abstentions : GONCALVES Michel, CASES Françoise, DUBAC François

Le compte de gestion 2008/assainissement, dressé par le Trésorier de Nailloux, est approuvé par 12 voix pour.

✓ compte de gestion communale / clôture : 501 414,44 €

Contre : CASES Françoise,

Abstentions : MAZAS Christian, GONCALVES Michel, DUBAC Gérard

Le compte de gestion 2008/communale, dressé Trésorier de Nailloux, est approuvé par 11 voix pour.

3/ Affectation des résultats de fonctionnement 2008 :

✓ Budget communal : pas d'affectation (- 30 315.30 €)

Pas de vote

✓ Budget assainissement : 54 692.23 € affectés au compte R 002 (excédent reporté)

Abstentions : CASES Françoise, GONCALVES Michel

L'affectation des résultats relative au budget assainissement 2008 est approuvée par 13 voix pour.

✓ Budget CCAS : 611.13 € affectés au compte R 002 (excédent reporté)

L'affectation des résultats relative au budget CCAS 2008 est approuvée à l'unanimité

4/ Vote du budget primitif 2009 :

Vote du Budget primitif communal 2009 :

✓ **Vote des taux d'imposition 2009 :**

Taxe	Taux 2008	% d'augmentation	Taux 2009
Taxe d'habitation	20.30 %		20.78 %
Taxe foncière bâtie	21.71 %		22.22 %
Taxe foncière non bâtie	105.53 %		108.02 %
Produit fiscal	378 711 €	2.36 %	387 644 €

Abstentions : DUBAC Gérard

Contre : MAZAS Christian, CASES Françoise, GONCALVES Michel

Cette délibération est adoptée par 11 voix pour.

✓ **Attribution de subventions aux associations :**

Un crédit global de 17 720 € a été inscrit à l'article 65748 par la commission finance. *La commission des « Fêtes et Associations » est chargée de la répartition de cette somme entre les différentes associations de la commune.*

✓ **Budget équilibré à la somme de : 1 861 757.76 €**

Section de fonctionnement = 698 644.57 €

Section d'investissement = 1 163 113.19 €

Contre : GONCALVES Michel, DUBAC Gérard, CASES Françoise, MAZAS Christian

Abstentions : SIMON Béatrice, COMBELLES Sylvie

Cette délibération est adoptée par 9 voix pour.

Vote du Budget primitif assainissement 2009 :

✓ Budget équilibré à la somme de : 311 817,15 €

Section de fonctionnement = 113 805,81 €

Section d'investissement = 198 011,34 €

Abstentions : GONCALVES Michel, CASES Françoise

Cette proposition est adoptée par 13 voix pour.

Vote du Budget primitif 2009 du C.C.A.S. :

✓ Budget équilibré à la somme de : 7 000,00 €

Section de fonctionnement = 7 000,00 €

Section d'investissement = 0,00 €

Abstention : SIMON Béatrice

Cette proposition est adoptée pour 8 voix pour.

5/ Cimetière de Laval :

La famille BRUN, propriétaire des maisons de Laval (parcelle 617 et 618) désire acquérir de la commune de Saint-Léon, la parcelle B 616 voisine de leur propriété, d'une superficie de 2 130 m² constituant l'ancien cimetière du prieuré de Laval.

Le Conseil Municipal préférerait un échange de parcelles semblables ou supérieures, Les frais de géomètre et du notaire seront à la charge du demandeur. Monsieur le Maire est en charge de ce dossier.

6/ Travaux :

La commission travaux a examiné les travaux et acquisitions suivants :

✓ Devis LAPASSADE pour la réparation du carillon de Caussidières :

Non voté

✓ Devis pour la climatisation du local réserve de la cantine scolaire :

Non voté

✓ Devis pour le bitumage de l'allée centrale du cimetière de Saint-Léon :

Non voté

✓ Devis du SATESE pour réalisation du bilan réglementaire biannuel des STEP : il sera demandé des devis supplémentaires auprès d'organismes différents.

Cette délibération est ajournée

✓ Devis pour aménagement du préfabriqué de l'école :

Non voté

7/ Enseignement :

Demande auprès de l'Inspection Académique de la Haute-Garonne du maintien de l'équipe enseignante actuelle pour continuité du projet pédagogique en cours à l'école de St Léon

Cette demande de soutien est ajournée, à la demande de l'équipe enseignante.

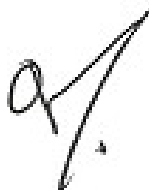
8/ Questions diverses :

✓ *Mme COMBELLES* : où en est la demande de mise à disposition de salle pour les jeunes ados de CO.LAUR.SUD ?

Réponse de Mr POUNT BISET : une réunion d'information est prévue avec les animateurs de CO.LAUR.SUD afin de définir les modalités de mise à disposition d'une salle du bas du Foyer Rural.

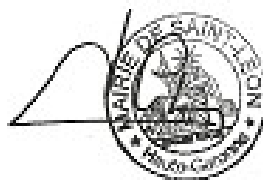
La séance est levée.

Le Secrétaire de séance,



GERS Henri

Le Maire,



LANDET Jean Claude